

BULLETIN DE PAIE

01/12/2024 au 31/12/2024

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
PANTANO ALBERTO	P0381/001/N1/0/0	Chef pâtissière
13 Rue de la Tour	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
42630 Regny France	2 88 05 59 172 038 32	Coeff 175 Niv Pos
Siret / Ape : 93472990600016 / 1071C	Date d'entrée 29/11/2024	sortie ancienneté 29/11/2024
CONVENTION COLLECTIVE	SALARIE	
(0843) - Convention collective nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie - entreprises artisanales	Mme PANTANO Elodie	
	13 Rue de la Tour	
	42630 REGNY	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	12,5100	1 897,39		
Heures de nuit	25,00	3,1275	78,19		
jour férié non travaillé le 25/12/2024	-6,00	12,5100	-75,06		
TOTAL BRUT	145,67		1 900,52		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	1 900,52			7,0000	133,04
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 900,52			2,1000	39,91
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	1 900,52	6,9000	131,14	8,5500	162,49
Sécurité Sociale déplafonnée	1 900,52	0,4000	7,60	2,0200	38,39
Complémentaire Tranche 1	1 900,52	4,0100	76,21	6,0100	114,22
FAMILLE	1 900,52			3,4500	65,57
ASSURANCE CHÔMAGE	1 900,52			4,3000	81,72
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					31,27
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 867,26	6,8000	126,97		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 867,26	2,9000	54,15		
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-525,49
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			396,07		141,12

--

NET SOCIAL			1 504,45	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			1 504,45	
Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 558,60	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	1 504,45 €
MOIS	145,67	3 739,36	1 900,52	396,07	1 558,60	141,12	
CUMUL	159,67	3 996,96	2 081,92	433,88	1 707,36	153,58	

REGLEMENT	Chèque
DATE DE PAIE	31/12/2024

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

CONGES	Acquis	Pris	Solde	Total versé par l'employeur	
En-cours N N-1	2,22		2,22	2 041,64	
Jours de congés décomptés : 0,00					

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

BULLETIN DE PAIE

02/12/2024 au 31/12/2024

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
PANTANO ALBERTO	P0381/003/N1/0/0	Vendeuse
13 Rue de la Tour	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
42630 Regny France	2 64 01 59 172 011 07	Coeff 155 Niv Pos
Siret / Ape : 93472990600016 / 1071C	Date d'entrée 02/12/2024	sortie ancienneté 02/12/2024
CONVENTION COLLECTIVE	SALARIE	
(0843) - Convention collective nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie - entreprises artisanales	Mme DUDA Denise	
	13 Rue de la Tour	
	42630 Regny	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	43,33	12,0208	520,86		
Absence heures sans solde	-7,33	12,0208	-88,11		
+ jour férié non payé non travaillé					
TOTAL BRUT	36,00		432,75		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	432,75			7,0000	30,29
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	432,75			2,1000	9,09
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	432,75	6,9000	29,86	8,5500	37,00
Sécurité Sociale déplafonnée	432,75	0,4000	1,73	2,0200	8,74
Complémentaire Tranche 1	432,75	4,0100	17,35	6,0100	26,01
FAMILLE	432,75			3,4500	14,93
ASSURANCE CHÔMAGE	432,75			4,3000	18,61
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					7,12
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	425,18	6,8000	28,91		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	425,18	2,9000	12,33		
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-133,89
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			90,18		17,90

--

NET SOCIAL			342,57	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			342,57	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	354,90	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	342,57 €
MOIS	36,00	1 068,28	432,75	90,18	354,90	17,90	
CUMUL	36,00	1 068,28	432,75	90,18	354,90	17,90	

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

CONGES	Acquis	Pris	Solde	Total versé par l'employeur	
En-cours	2,08		2,08	450,65	
N					
N-1					
Jours de congés décomptés : 0,00					

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.